

Groupe Louise Michel – Bibliothèque la Rue
Cycle "Anarchisme, vote et prise de décisions" (II)
11 octobre 2013

La prise de décision en milieu anarchiste
ou comment concilier liberté, égalité et efficacité

Les modes de prise de décision sont un élément particulièrement important du fonctionnement d'un groupe politique, que ce soit une petite organisation ou une société entière. Ils sont intimement liés au mode d'organisation et aux valeurs du groupe qui les met en œuvre. Ils sont donc révélateurs des relations que les individus entretiennent entre eux et de la place qu'occupe chaque individu par rapport au collectif.

Faire un vote à la majorité ou adopter une démarche permettant de prendre une décision de façon consensuelle sont des procédures liées à des styles politiques et des motivations très différents.

La prise de décision par un vote à la majorité est un trait bien connu des démocraties représentatives. Elle allie efficacité et rapidité en organisant la domination de la majorité sur la minorité. Elle permet par conséquent de trancher entre des options prédéfinies et, dans une société politique, de mettre en place de gouvernements stables (via un système de scrutin majoritaire).

Le vote à la majorité est donc particulièrement adapté à un système inégalitaire (divisé entre les dirigeants et la base) mais pluraliste, c'est-à-dire dans lequel plusieurs personnes (et pas un dictateur) doivent faire un choix entre différentes solutions possibles. Mais même si un grand nombre de personnes participe à la décision, on perçoit le caractère autoritaire de ce mode de prise de décision : la majorité, même si elle est très courte, impose sa volonté à la minorité. C'est ce qu'on qualifie parfois de dictature de la majorité.

Très différentes de la majorité au sens le plus simple (deux options, un choix à faire), la délibération collective et la prise de décision au consensus sont particulièrement présentes dans la mouvance libertaire, mais la dépassent aussi largement. Elles sont liées à des modes d'organisation et des cultures politiques différentes.

Elle peuvent d'abord être liées à une culture individualiste (et non pas égoïste), c'est-à-dire qui met en avant l'irréductible singularité de chaque être : elles sont alors principalement le fruit d'une volonté d'expression et d'autonomie personnelle. Assurer que chacun participe à la décision et est en mesure de faire entendre sa position permet à tous de sauvegarder l'intégrité de leur personne et de ne pas abdiquer leur volonté propre au profit de celle des autres ou d'un leader. Certains groupes peuvent donc favoriser l'horizontalité et l'inclusivité (pas de chefs, participation de tous) dans le but essentiel de respecter l'individualité de chacun.

Mais ce principe individualiste de base peut également être imprégné de considérations plus directement et plus consciemment politiques : l'horizontalité et la recherche du consensus naissent d'un rejet de l'autoritarisme, d'une volonté de faire en sorte que personne ne puisse imposer à quiconque sa décision, et donc d'un souci d'égalité qui conduit à favoriser l'autogestion plutôt que la hiérarchie.

Individualisme et égalitarisme sont intimement liés, mais ce n'est sans doute que quand les positions individualistes parviennent à faire naître une conscience égalitariste — ou anarchiste — que la notion de consensus acquiert toute sa dimension et son efficacité.

L'objectif de cette conférence est de revenir sur les conceptions et pratiques libertaires en matière de prise de décision, afin d'offrir une réflexion sur les avantages et les difficultés présentées par les différents systèmes.

Plan :

- Le débat historique entre plateforme et synthèse et le lien entre mode d'organisation et mode de prise de décision.
- Majorité (renforcée) vs. Unanimité
 - la majorité (renforcée) dans les organisations anarchistes
 - comment fonctionner à l'unanimité
- La recherche du consensus et ses limites

I. Plateforme – Synthèse ou le débat sur l'organisation anarchiste

Comme le note Jean Maitron, la question de l'organisation a été pour les anarchistes un « permanent problème » source de bien des débats et de scissions. La première organisation anarchiste française est assez tardive. Après s'être regroupés dans les syndicats, autour de journaux ou dans des groupes épars, une partie des militants anarchistes s'est réunie en 1913 au sein de la *Fédération communiste révolutionnaire anarchiste* (FCRA) dont les statuts garantissaient « l'indépendance des individus au sein du groupe et l'autonomie des groupes au sein de la Fédération ». La première Guerre Mondiale a toutefois empêché cette fédération d'exister autrement que sous la forme d'une décision de congrès.

Quelques années après la révolution russe et après une tentative avortée de création, en 1919, d'un parti communiste d'inspiration anarchiste-communiste, proche de l'ultra-gauche, un débat sur la meilleure forme d'organisation s'est imposé sous l'impulsion d'anarchistes russes en exil qui entendaient tirer les leçons des échecs du mouvement libertaire brisé par les Bolcheviques. Comme l'explique Gaetano Manfredonia, leur « profond travail d'autocritique et de réflexion¹ » aboutit en 1925 à la publication d'une série d'études consacrées en particulier à la question de l'organisation et de la doctrine anarchiste.

Dans ces textes, le groupe des anarchistes russes en exil — parmi lesquels figuraient les personnalités célèbres Nestor Makhno, héros de la résistance libertaire ukrainienne, et Piotr Archinov — mettait en avant le fait que la répression de Moscou n'avait pas été la seule cause de l'échec des anarchistes mais bien également le caractère vague et indécis qui caractérisait la doctrine et surtout l'organisation et les tactiques anarchistes. « Convaincus que c'était l'état de désorganisation permanent dans lequel était plongé le mouvement qui avait rendu stériles les efforts des libertaires, ils verront dans la constitution

¹ MANFREDONIA, Gaetano. « Le Débat “plate-forme” ou “synthèse” », in Collectif. *L'organisation anarchiste : textes fondateurs*. Paris : Les éditions de l'Entr'aide, 2005, p. 7. (Cet article est initialement paru dans la revue *Itinéraire*, n° 13, 1995, p. 33-41).

d'une organisation cohérente le préalable à toute relance sérieuse de l'activité révolutionnaire anarchiste. Mais, afin d'éviter les errements passés, il leur paraissait nécessaire que les éléments communistes-révolutionnaires se séparent d'une manière nette des autres courants anarchistes [individualiste et anarcho-syndicaliste] et qu'ils s'organisent sur des bases tactiquement et idéologiquement homogènes. »

Ces idées furent mises en forme dans un texte de juin 1926 appelé « Plate-forme organisationnelle de l'Union générale de anarchistes » dans lequel les exilés russes prônaient le regroupement des anarchistes-communistes dans une « Union générale » tactiquement et idéologiquement unifiée et fonctionnant sur le principe de la responsabilité collective des militants (c'est-à-dire le fait que les décisions de l'organisation engagent tous les militants, dont les actes individuels engagent en retour l'organisation).

Après un premier accueil plutôt favorable, la Plate-forme dite d'Archinov a subi de vives critiques. La première fut celle de l'anarchiste russe Voline qui lui reprocha son caractère centralisateur et autoritaire, « déviation » des principes libertaires. Il proposa alors une vision opposée de l'organisation, basée sur une synthèse des différents courants idéologiques de l'anarchisme visant à les dépasser pour les intégrer dans une même organisation.

D'apparence opposée à la Plate-forme, la Synthèse de Voline en partage pourtant les prémices. Les partisans des deux thèses convenaient de la nécessité d'unifier le mouvement dont ils déploraient l'éclatement qui le rendait peu lisible et inefficace. La réelle différence entre eux résidait dans la méthode envisagée pour parvenir à l'unité. Pour ceux qu'on appellera par la suite les « platformistes », qui estimaient qu'il n'existait qu'un seul courant anarchiste véritable, l'anarchisme-communiste (l'individualisme étant considéré comme une déviation bourgeoise de l'anarchisme et l'anarcho-syndicalisme comme une simple méthode d'action), l'unité ne pouvait se faire que par la sélection. A l'opposé, les « synthésistes » estimaient que l'unité ne serait possible qu'au terme d'un travail de clarification idéologique qui impliquait une réflexion collective entre tous les courants composant le mouvement.

En 1928, Sébastien Faure publia un texte intitulé « La synthèse anarchiste » qui délaissait l'aspect dynamique de la synthèse de Voline pour ne plus préconiser que le regroupement des différents courants de l'anarchisme sans qu'un travail idéologique préalable permette de clarifier la doctrine. C'est bien souvent cette dernière conception qui est retenue quand il est fait aujourd'hui référence à la synthèse anarchiste. Le débat entre partisans de la Plate-forme et de la Synthèse ne fut qu'un débat parmi d'autres, mais il a cristallisé les réflexions et les polémiques sur la question de l'organisation et de l'unité idéologique du mouvement anarchiste. Destiné à renforcer le mouvement, il a finalement contribué à le fragiliser en exacerbant les querelles autour des questions organisationnelles et en les érigeant en problèmes identitaires.

Dès les années 20 en France, des scissions ont lieu entre militants anarchistes sur ces questions, l'*Association des fédéralistes anarchistes*, synthésiste, s'écartant de l'*Union anarchiste* (UA, qui deviendra UAC - *Union anarchiste communiste* puis UACR - *Union anarchiste communiste révolutionnaire*) d'inspiration platformiste. Au sortir de la seconde Guerre Mondiale, avec l'appui et sous l'influence d'anarchistes exilés espagnols, une organisation anarchiste prend à nouveau forme. En octobre puis décembre 1945, le congrès de Paris fait officiellement naître, à côté d'une nébuleuse libertaire peu structurée, une *Fédération anarchiste* dont le mode d'organisation favorise la cohabitation des différentes sensibilités au détriment de l'unité idéologique.

Le débat entre plateforme et synthèse n'est pas à proprement parler un débat sur les modes de prise de décision. Mais les modes d'organisation et les modes d'action étant intimement liés, ce débat a eu des effets sur les choix des organisations en matière de prise de décision collective. Une organisation platformiste ne suppose pas nécessairement une prise de décision à la majorité, mais le souci d'unité, la volonté de mettre en avant des positions claires et tranchées, conduit à favoriser la majorité. Inversement, le souci d'intégrer tout le monde dans une même organisation (synthésiste) favorise l'option du consensus.

II. Décider à la majorité ou au consensus dans les organisations anarchistes

Aujourd'hui, les deux principales organisations du mouvement anarchiste français sont la Fédération anarchiste et Alternative libertaire. La FA est une organisation synthésiste qui prétend rassembler tous les militants anarchistes, quelle que soit la tendance par laquelle ils pourraient se définir. Pour garantir qu'aucun courant ne soit marginalisé, elle a adopté pour ses congrès le fonctionnement à « l'unanimité ». Alternative libertaire est d'inspiration platformiste, regroupant plutôt des militants proches du courant anarcho-communiste. Lors de ses congrès, les décisions sont prises à la majorité renforcée.

La prise de décision à la majorité a le mérite de l'efficacité grâce à une certaine rapidité. Les anarchistes qui optent pour ce mode de prise de décision n'ignorent pas le problème que l'on qualifie de « dictature de la majorité », mais ils cherchent à éviter les blocages qui seraient liés à une minorité de membres de l'organisation (qui pourrait être qualifiés de « dictature de la minorité »). Cependant, pour que 49,9% des militants ne puissent pas se faire imposer une décision dont ils ne veulent pas par 50,1% de l'organisation, on peut opter pour une prise de décision à la majorité renforcée : par exemple il faudra 2/3 ou 3/4 de l'organisation en faveur d'une décision pour qu'elle soit prise, ce qui implique que les « battus » représenteront au plus 1/3 ou 1/4 des militants.

Bien sûr, la minorité qui s'est opposée à une décision sera toujours contrainte d'accepter la volonté majoritaire, mais ce système ne signifie pas nécessairement qu'un débat n'a pas eu lieu en amont, dans le but de façonner une décision qui puisse convenir à tous. La majorité n'empêche pas le débat, mais elle ne le rend pas indispensable et elle permet de trancher plus rapidement une fois que l'on estime que les positions ont suffisamment été débattues, ou lorsqu'on n'a pas ou plus le temps de débattre. C'est *in fine* l'efficacité qui est privilégiée, au détriment, dans une certaine mesure, du principe d'égalité et de respect de l'autonomie individuelle.

A la prise de décision à la majorité s'oppose normalement la prise de décision au consensus. On observe toutefois dans le milieu militant des différences en termes de vocabulaire : alors que les altermondialistes ou les militants de la mouvance libertaire au sens large parlent généralement de consensus, les anarchistes organisés évoquent plus souvent la notion d'unanimité.

En théorie, les deux termes peuvent être parfaitement synonymes, dans la mesure où l'idée est dans chacun des cas qu'une décision doit être approuvée par tous les membres du collectif. Mais en pratique, on constate souvent que la notion d'unanimité se focalise davantage sur la prise de décision elle-même alors que celle de consensus intègre d'abord l'idée d'un processus délibératif.

Le concept d'unanimité ne suppose pas nécessairement de processus délibératif préalable ; il repose sur l'adhésion générale aux propositions en débat, qui sont adoptées s'il n'y a pas d'opposition. Il peut y avoir des abstentions. Dans la Fédération anarchiste, on parle d'« abstention amicale », ce qui implique qu'on n'adhère pas à la proposition, mais qu'on ne souhaite pas la bloquer. En contrepartie, la décision prise ne nous engage pas : on n'empêche pas les choses de se faire, mais on n'y participe pas pour autant. La liberté de chacun est ainsi respectée.

Si des objections se manifestent lors des présentations des positions en débat, les propositions peuvent être reformulées afin d'en tenir compte. Dans ce cas, on se rapproche formellement d'un processus délibératif, et donc du consensus. Le risque, si l'on s'en tient à une prise de décision à l'unanimité sans travailler véritablement sur la construction préalable de positions consensuelles, est de voir plus fréquemment émerger des oppositions et donc d'éventuels blocages de l'organisation. Les blocages liés à des oppositions minoritaires conduisent certains à réclamer un système de prise de décisions à la majorité, alors qu'à mon sens ils plaident plutôt pour un renforcement des dispositifs de construction du consensus.

La prise de décision au consensus et ses difficultés

La prise de décision au consensus n'est pas un fait historique récent, une nouvelle forme de dépassement de la démocratie majoritaire ; c'est un courant ancien qui a pour ainsi dire toujours existé parallèlement à d'autres modes de concertation. On peut le retrouver dans certaines sociétés dites « primitives », et il a été adopté par la secte protestante des Quakers depuis le XVII^e siècle. Pour ne retenir que des groupements politiques récents ayant opté pour la prise de décision au consensus, on peut évoquer d'abord les mouvements de la nouvelle gauche étudiante aux Etats-Unis dans les années 1960, ainsi que le mouvement des droits civiques. Ces mouvements fédéraient de petits groupes locaux fonctionnant au consensus, mais sans que des règles spécifiques et définitives soient fixées en la matière. Si le consensus était lors pensé comme un instrument d'émancipation individuelle, il constituait d'avantage une pratique spontanée qu'une procédure institutionnalisée. C'est peut-être ce qui le rendait imparfait et qui a conduit de nombreuses femmes à créer leurs propres groupes en réaction au sexisme qui existait dans les collectifs prétendument égalitaires de la nouvelle gauche.

C'est donc dans le mouvement féministe de la fin des années 1960 que les modes d'organisation et de prise de décision ont commencé à devenir un aspect central. Ce qui ne signifie pas pour autant que le système est alors devenu parfait. De nombreuses désillusions et frustrations sont nées des défauts et difficultés liés à la prise de décision au consensus, qui exige à la fois responsabilité et conscience politique de la part des participants et participantes. Mais c'est sur la base de ces expériences féministes que les mouvements suivants ont construit leur organisation.

Beaucoup des mouvements écologistes qui se sont développés dans les années 1970 en Europe et aux Etats-Unis ont repris et essayé d'améliorer ce fonctionnement égalitaire et consensuel, en s'inspirant notamment des expériences anarchistes espagnoles et sud-américaines des *grupos de afinidad* (groupes d'affinité). Cette expérience accumulée s'est retrouvée dans les mouvements radicaux des années 1980 et 1990, et s'est véritablement diffusée à grande échelle avec l'émergence d'une nébuleuse altermondialiste dans le sillage des premiers soulèvements zapatistes (1994). A partir de la fin des années 1990 et du début des années 2000, ce sont des réseaux militants altermondialistes comme l'Action mondiale des peuples ou le Direct action network américain qui ont peut-être le mieux représenté le fonctionnement au consensus.

Ce mode de fonctionnement s'est nourri dans les mobilisations transnationales (anti-G8, anti-OMC, Forums sociaux internationaux), mais il s'est aussi largement diffusé, au point qu'on peut maintenant le retrouver dans des groupes locaux n'ayant jamais participé à un contre-sommet international. C'est toutefois souvent la proximité avec la nébuleuse altermondialiste qui permet de rendre compte des pratiques organisationnelles adoptées. Ainsi, bien qu'ils fonctionnent formellement sur les mêmes principes et valeurs, on constate d'importantes différences entre certaines organisations anarchistes classiques, relativement peu investies dans les réseaux altermondialistes, et les groupes d'activistes directement impliqués dans la protestation transnationale. C'est à mon sens ce qui permet d'expliquer que les anarchistes fonctionnent à l'unanimité, tandis que les altermondialistes essaient de construire des consensus.

Le consensus, tel qu'il a été conceptualisé par de nombreux groupes radicaux d'inspiration libertaire, issus de la nébuleuse altermondialiste, est un processus et un état d'esprit, une façon de se comporter les uns vis-à-vis des autres qui met l'accent sur le respect mutuel et la créativité. C'est une façon de faire qui cherche à assurer que personne ne puisse imposer sa volonté à d'autres et que toutes les opinions soient entendues.

Ce processus se veut donc égalitaire et antiautoritaire. Il vise à la fois à préfigurer une société future dépourvue de domination et à agir aujourd'hui en cohérence avec ses idéaux. Mais ce qui fait sa particularité, c'est que les positions personnelles sont supposées évoluer avec la délibération. Elles ne sont absolument pas considérées comme figées. Le but du processus délibératif est de trouver un terrain commun dans la diversité des positions. Il faut chercher ce qu'il y a de bon et d'intéressant dans les arguments des autres plutôt qu'essayer de les réfuter en montrant leurs mauvais côtés.

Opter pour le consensus, avec l'idée que c'est ce qu'il y a de plus libertaire et de plus égalitaire, puisque personne ne doit être lésé ni contraint, c'est admettre que les positions de chacun peuvent changer, qu'on n'a pas raison dès le départ et que l'écoute des autres peut nous faire changer d'avis ou au minimum pourra faire évoluer notre position.

Le consensus n'est donc pas un compromis ou la recherche du plus petit dénominateur commun, mais une quête de créativité, une recherche de solutions qui puissent satisfaire tout le monde. Ceci peut impliquer d'abandonner purement et simplement les propositions initiales au profit d'une nouvelle position qui tienne compte des aspirations et des objections de chacun. L'important, au final, est que chaque participant ait le sentiment que son point de vue a été entendu et pris en compte.

Pour pallier les risques de blocage d'une minorité qui s'opposerait à la majorité, les partisans du consensus ont élaboré tout un ensemble de procédures formelles visant à améliorer la qualité de la délibération. Il s'agit de procéder par étapes et de se doter de techniques destinées à faciliter l'émergence de positions consensuelles. Ceci consiste notamment à présenter et expliciter longuement les options initialement proposées, avant de recueillir les objections et d'adopter des amendements ou de formuler de nouvelles propositions.

Pour permettre un débat serein et efficace, différents outils sont disponibles. On peut citer en premier lieu la désignation d'un ou deux animodérateurs, chargés notamment de noter les différentes propositions et objections, de les synthétiser et de reformuler les propositions. L'animodérateur s'assure également de la libre participation de tous au débat et tient donc la liste des tours de parole. En effet, ce mode de délibération suppose que chacun demande formellement la parole afin d'éviter le plus possible que quelques-uns ne monopolisent la parole. Ceci suppose à la fois d'attendre son tour pour parler, et de ne pas interrompre celui qui parle. Dans certains groupes, afin de favoriser l'expression des plus discrets ou timides (ou, pour le dire plus brutalement, des plus dominés), on donne la priorité à celles et ceux qui ne se sont pas exprimés depuis longtemps.

On peut également recourir aux signes de la main qui rendent les débats plus fluides : ils permettent à celles et ceux qui ne sont pas en train de parler d'exprimer leur adhésion ou leur circonspection par rapport à ce qui est dit sans interrompre l'orateur, ou encore de faire abrégé une intervention qui tire en longueur ou d'intervenir directement dans le débat pour apporter une précision technique indispensable sans devoir attendre longuement son tour de parole.

Enfin, il est possible de procéder à un ou plusieurs « tours de table » qui permettent de recueillir toutes les opinions en donnant à chacun l'occasion de s'exprimer sur la question, de façon posée, sans avoir à demander préalablement la parole. Bien d'autres techniques encore peuvent être utilisées, en fonction des habitudes et de la composition des groupes.

A travers ces quelques exemples, on voit à quel point l'élaboration égalitaire et inclusive d'une décision collective suppose efforts et procédures spécifiques pour être optimale. L'objectif est bien sûr d'empêcher autant que possible que quelques individus ne s'imposent dans les débats pour imposer leur volonté. Pourtant, certains militants (et notamment des individus se revendiquant de l'anarchisme) rejettent parfois les tours de parole au motif qu'ils constitueraient une atteinte à la liberté d'expression personnelle et au principe d'autogestion. Ceci traduit une méconnaissance ou une négation du fonctionnement de la domination sociale, qui ne réside pas dans le fait de fixer des règles de prise de parole, mais bien dans celui de laisser les plus à l'aise à l'oral et les plus déterminés monopoliser les débats.

Il n'est pas nécessaire de multiplier les procédures formelles pour assurer l'égalité de tous. Toutefois, les différents outils facilitent les débats et constituent des garde-fous contre les tentations autoritaires ou les solutions de facilité qui font préférer la rapidité des procédures (forcer une décision précipitée, à la majorité) à la qualité des échanges.

Difficultés

Il n'y a pas de consensus sans possibilité pour un individu de bloquer une décision. Mais cette possibilité est censée garantir la prise en compte de toutes les opinions plutôt que d'offrir à un seul le pouvoir d'empêcher le collectif d'agir. Une opposition ne doit pas être formulée à la légère : elle est théoriquement supposée empêcher une action qui serait néfaste pour le groupe ou contraire à ses principes et ne doit pas représenter un moyen pour une seule personne d'exercer un pouvoir sur le groupe. Ceci implique que les participants à la prise de décision partagent une conception commune du groupe et de ses valeurs, faute de quoi les accords sont difficiles à conclure. Dans ce cas, les désaccords aboutissent soit à un blocage, soit à une scission.

Une délibération de qualité, accompagnée de procédures formelles, doit normalement faciliter le consensus, mais ceci implique à la fois de longues discussions et un accord au moins tacite des participants sur les buts à atteindre et les moyens légitimes pour les atteindre. Par conséquent, le consensus est relativement difficile à atteindre, quelle que soit la taille de l'organisation. Il suppose fréquemment une homogénéité culturelle et sociale (blancs de classe moyenne, socialisés dans le même type d'organisations et d'actions) que les militants ne reconnaissent pas toujours.

Se pose alors la question de la viabilité du projet et des pratiques anarchistes à une grande échelle et dans une population diversifiée socialement et culturellement. Pour être possible, la recherche de consensus requiert donc probablement un certain degré d'éducation aux principes égalitaires (parce qu'une certaine égalité) et donc un certain degré d'homogénéisation de cette population.

Refuser le pouvoir et la domination et choisir de s'organiser de façon égalitaire sont des défis. Ils impliquent du temps et des efforts spécifiques, pour surmonter une habitude acquise dans les démocraties à trancher les débats à la majorité. Sans doute même impliquent-ils plus de vigilance qu'il n'est souvent de mise dans les organisations anarchistes. Car prendre des décisions à l'unanimité ne signifie pas nécessairement que la voix de chacun a été entendue et qu'on a bien fait tous les efforts nécessaires pour que chacun puisse être entendu, quitte à trouver une solution complètement alternative par rapport à ce qui était initialement envisagé.

Il faut en effet prendre garde à ce que l'absence d'opposition ne cache pas la domination des plus charismatiques sur celles et ceux qui s'estiment moins légitimes à exprimer leur point de vue. Pour ce faire, des procédures formelles existent, qui enlèvent de la spontanéité aux débats, mais garantissent leur inclusivité. Reste à avoir conscience que l'égalité formelle n'empêche pas toujours l'émergence de leaderships informels, qui doivent faire l'objet d'une vigilance de tous les instants.

Conclusions : Comment prendre des décisions d'une façon libertaire à l'échelle d'une société ?

La question de la prise de décision à l'échelle d'un pays est une question politique majeure, à laquelle la plupart des Etats ont répondu par le *gouvernement représentatif* (généralement qualifié de « démocratie représentative », qui est en quelque sorte un oxymore) et le système majoritaire : le peuple élit des représentants (souvent à la majorité), qui eux-mêmes prennent des décisions, à la majorité. Dans ce système, ce sont des élites (désignées par le vote) qui prennent les décisions, et il est considéré comme légitime que la minorité accepte les décisions d'une majorité. Il n'est pas envisagé que des solutions consensuelles soient possibles ni même désirables. Ce système prend acte de la grande diversité de la population et de la contradiction des intérêts de classes (ce qui signifie que l'existence des classes et des inégalités est acceptée).

Le parti pirate a avancé l'idée de *démocratie liquide*, qui veut rendre compatible démocratie directe (pas de représentants) et société large et diversifiée. Le principe consiste à prendre la plupart des décisions par référendum, mais à donner la possibilité aux citoyens de confier leur voix, ponctuellement ou durablement, à quelqu'un en qui ils ont confiance ou qu'ils jugent mieux informé sur la question en débat. A tout moment, chacun peut retirer sa délégation, mais le délégué peut lui aussi déléguer sa voix à

quelqu'un en qui il a confiance pour prendre une décision sur un domaine particulier. Cela implique que lors des votes, tous ne participent pas directement, mais que chacun a choisi son représentant en fonction de l'enjeu. Il s'agit donc d'un système intermédiaire entre démocratie et représentation, qui essaye de préserver l'une en gommant les principaux aspects négatifs de l'autre (dépossession du citoyen par des représentants totalement indépendants pendant plusieurs années). On reste toutefois loin d'un système parfaitement égalitaire dans lequel la décision finale prendra en compte les positions de chacun.

Est-il possible de fonctionner au consensus à large échelle ? Ma réponse serait un peu oui et un peu non : c'est possible, mais sous des conditions difficiles à remplir, qui impliquent un changement radical de société.

Poser la question d'une décision à l'échelle d'un pays et de millions d'habitants n'est pas pertinent. Les décisions doivent d'abord se prendre sur les sujets les plus locaux, au sein de communautés de petite taille (une entreprise, un quartier). Dans ce cadre, on peut envisager de procéder par consensus.

Les décisions qui impliquent davantage de personnes doivent être prises à une échelle plus large, une fédération de communautés. Dans ce cas, l'unité de base de décision doit être la communauté, qui rapporte sa position à la fédération via un ou plusieurs mandatés. Les mandatés portent la position de leur communauté, et si les mandatés des autres communautés portent d'autres positions, on reprend la délibération pour atteindre un consensus, qu'on soumet à la base. L'idée est que les décisions fédérales soient toujours approuvées par la base.

Les questions qui intéressent un ensemble géographique large sont décidées au niveau d'une fédération de fédérations, sur la même base. Pour fonctionner de cette façon, il faut que les ordres du jour des questions fédérales soient connues pour être discutés à la base. On peut imaginer que les mandants laissent une marge de manœuvre à leurs mandatés en ne décidant pas sur tout mais en fixant seulement des frontières, ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Bien sûr, ce système pose les questions déjà soulevées du système du consensus :

- temps consacré à la prise de décision et, dans ce cas aux aller-retour entre la fédération et les communautés
- Question de la diversité voire du caractère inconciliable des intérêts.

Ce mode d'organisation suppose donc une société différente : c'est un système adopté à une société libertaire, non capitaliste, où le salariat a disparu, où l'égalité est un objectif de tous les instants, et où le consumérisme et le productivisme ont disparu, ce qui laisse plus de temps pour s'occuper des affaires de la cité, plutôt que pour travailler. Mais cela ne signifie pas que le temps de chacun doit être accaparé par la politique : il faut veiller à devoir moins souvent prendre des décisions et à les prendre le plus possible au niveau le plus local.